

FAQ – Réserveation des repas au restaurant scolaire rentrée 2026

◇ Pourquoi mettre en place un système de réserveation des repas ?

Cette mesure, demandée par la Région et validée par le lycée, vise à **réduire le gaspillage alimentaire et économique**. Elle permet à l'équipe de restauration d'ajuster les quantités cuisinées en fonction du nombre réel de convives.

◇ Comment réserver mon repas ?

- La réserveation s'effectue directement depuis votre compte cantine en ligne.
 - Vous pouvez réserver **plusieurs repas à l'avance**, à condition d'avoir suffisamment de crédits.
 - La **réserveation et l'annulation sont possibles jusqu'à 10h30 le jour même**.
-

◇ Que se passe-t-il si je ne viens pas manger alors que j'ai réservé ?

- Le **repas réservé est débité**, même si vous ne mangez pas.
 - En cas **d'absence imprévisible (maladie, situation exceptionnelle)**, vous pouvez annuler par **mail**, le jour même, en **joignant un justificatif écrit**. L'établissement appréciera la recevabilité du motif.
-

◇ Et si l'emploi du temps change à la dernière minute ?

- Si les cours sont modifiés **le jour même**, les élèves peuvent tout à fait **rester déjeuner ou venir plus tôt**. Ce sont des ajustements ponctuels qui relèvent de la responsabilité de chacun.
 - En cas de difficulté réelle, la situation pourra être évaluée au cas par cas.
-

◇ La file d'attente est parfois longue : que faire ?

- Le restaurant scolaire est **prévu pour 1 000 passages** et nous accueillons environ 700 élèves sur une amplitude horaire élargie de **11h30 jusqu'à 13h30**.
- Dès la rentrée, **les emplois du temps seront revus pour fluidifier le passage au self**, en répartissant mieux les flux.

◇ **Y aura-t-il une période d'adaptation ?**

Oui, durant le mois de septembre une phase de **tolérance et d'ajustement** est prévue :

- Adaptation progressive des habitudes de réservation.
- Ajustements possibles des horaires de passage.
- Prise en compte des situations particulières.

◇ **Qui contacter en cas de problème ?**

En cas de difficulté ou de question, vous pouvez contacter :

- Le bureau de l'intendance du lycée
- Ou envoyer un mail à : secretariat-intendance.0693044j@ac-lyon.fr